

Saint-Nazaire : les contrôleurs de bus doivent parler français, exclusivement, pendant leur service !

écrit par Philippe Bescond-Garrec | 19 juillet 2015



La scène: 13 juillet 2015 – 22h55 – En attente du bus de la STRAN (régie des transports nazairiens) – Je patiente avec à mes côtés l'équipe de contrôleurs (3 beurs – 1 black – 1 caucasien, en majorité anciens médiateurs).

ai

– Langue parlée, en alternance avec le français: arabe.

Scène récurrente, mais particulièrement choquante en cette veille de Fête Nationale.

Ma réplique: courrier envoyé ce jour à la STRAN.

À l'attention du service clientèle STRAN

Madame, Monsieur,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir signifier à vos agents en charge du contrôle des titres de voyage que la langue de la République Française est le français.

Lorsque ceux-ci sont en service, que ce soit dans les bus ou

lors de leur attente sous les aubettes, que ce soit dans leurs conversations ou leurs salutations avec des usagers de leur connaissance ou dans leurs échanges personnels, ils se doivent de ne manifester aucune familiarité d'origine communautaire et il leur incombe d'être compréhensible de tous.

L'utilisateur régulier de vos lignes que je suis est en droit d'attendre de vos agents, représentant votre société à tous les instants de leur tâche, une parfaite neutralité et une saine réserve, de même que l'observance des règles élémentaires de courtoisie et le strict respect de nos usages.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Philippe BESCOND-GARREC

Titre de transport annuel N° : XXXXXXXXX